



28 mai 2018

(18-3176)

Page: 1/1

Original: anglais

**ÉTATS-UNIS – MESURE DE SAUVEGARDE VISANT LES IMPORTATIONS
DE PRODUITS PHOTOVOLTAÏQUES AU SILICIUM CRISTALLIN**

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication présentée par la Chine

La communication ci-après, datée du 24 mai 2018 et adressée par la délégation de la Chine à la délégation des États-Unis, à la délégation de la République de Corée et à la Présidente de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

La présente communication se rapporte à la demande de consultations présentée par la République de Corée dans l'affaire *États-Unis – Mesure de sauvegarde visant les importations de produits photovoltaïques au silicium cristallin* (WT/DS545/1), distribuée le 16 mai 2018. Les autorités de mon pays m'ont chargé d'informer les Membres qui prennent part aux consultations et l'Organe de règlement des différends du désir de la Chine d'être admise à participer à ces consultations, conformément à l'article 4:11 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

Une très grande partie des produits photovoltaïques au silicium cristallin chinois est exportée vers le marché des États-Unis. La Chine a un intérêt commercial substantiel dans ces consultations. Elles portent sur les mesures de sauvegarde imposées par les États-Unis à l'importation de certains produits photovoltaïques au silicium cristallin. Ces mesures restreignent les exportations chinoises desdits produits et elles affectent les conditions de concurrence des produits chinois vendus sur le marché des États-Unis.

La Chine attend avec intérêt votre réponse et souhaite être informée de la date et du lieu des consultations.
